



**SCoT Nord 54**  
Syndicat mixte



**Agence d'urbanisme  
et de développement durable  
Lorraine Nord**

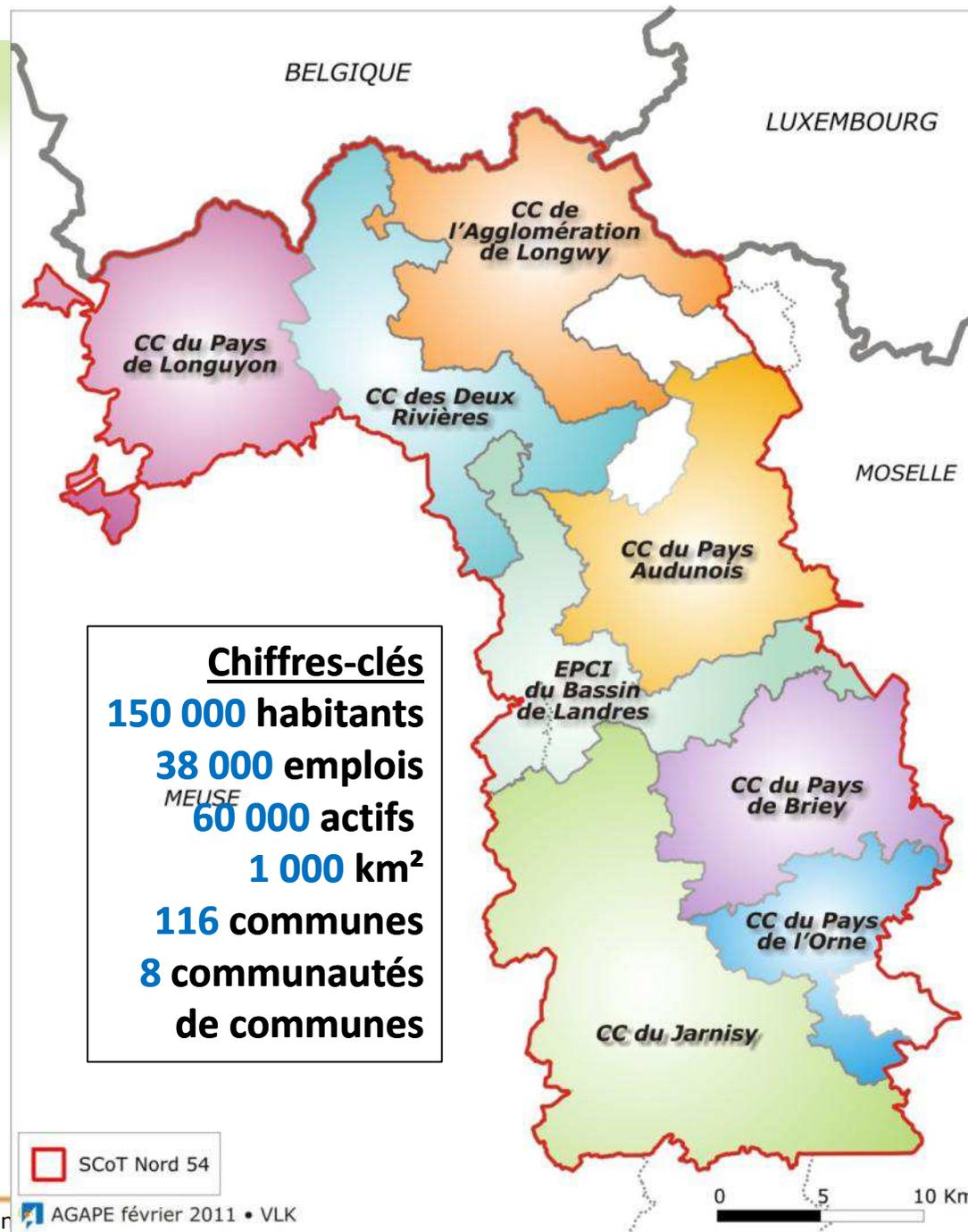
## **Réunion publique Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-mosellan**



**Briey / Longwy / Audun-le-Roman / Longuyon**  
*Novembre-Décembre 2013*

# Ordre du jour

- *Qu'est-ce qu'un SCoT ?*
- *Pourquoi un SCoT ?*
- **Quels constats et quels enjeux dans le Nord 54 ?**
- *Échanges avec la salle*
- **Quel projet politique pour répondre aux enjeux ?**
- *Échanges avec la salle*



## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

### Cadre juridique :

**13 décembre 2000 : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).**

**2 juillet 2003 : Loi Urbanisme et Habitat (UH).**

**4 août 2008 : Loi de Modernisation de l'Économie (LME).**

**12 juillet 2010 : Loi portant engagement national pour l'Environnement (Grenelle II).**

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Le SCoT est :

- un **outil** de **planification intercommunale**,
- élaboré par les **collectivités locales** avec une **vision de long terme (20 ans, avec un bilan tous les 6 ans)**,
- assurant la **cohérence entre les différentes politiques publiques** sectorielles d'un territoire (plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, plan de déplacements, etc.)
- Autour **d'orientations communes**,
- permettant de définir une **stratégie d'aménagement durable** des territoires.

**Le SCoT impose ses orientations aux documents locaux (principe de compatibilité), en étant lui-même compatible avec des documents supérieurs (DTA, SDAGE, PIG...) = COHERENCE**

## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT dans le code de l'urbanisme : 3 principes généraux à respecter :

(Article L.121-1 et suivants)

Le principe d'**équilibre** entre aménagement et protection,

Le principe de **diversité** des fonctions urbaines (mixité sociale),

Le principe de **gestion économe** des espaces (maîtrise des besoins en déplacements, respect de l'environnement et prévention des risques).

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les documents composant le SCoT :

### 1/ Le rapport de présentation

- Diagnostic territorial
- Articulation du SCoT avec les autres documents
- EIE (état initial de l'environnement)
- Justification des choix retenus
- Résumé non technique

### 2/ Le PADD (projet d'aménagement de développement durables)

C'est le projet politique du SCoT.

### 3/ Le DOO (document d'orientations et d'objectifs)

C'est le document opposable du SCoT.

## Pourquoi un SCoT nord meurthe-et-mosellan ?

### Historique :

**2 juillet 2003 :** premier arrêté de périmètre.

**12 nov. 2008 :** arrêté modificatif de périmètre.

**7 août 2009 :** arrêté préfectoral de création du syndicat mixte.

**29 sept. 2009 :** installation du comité syndical, élection du bureau.

**3 février 2010 :** 1<sup>er</sup> budget.

Engagement de la procédure SCoT (délibération).

**15 juin 2010 :** Adoption de la feuille de route.

Adhésion à l'AGAPE – Maîtrise d'œuvre.

**7 juillet 2011 :** dernier arrêté modificatif de périmètre.

## Pourquoi un SCoT nord meurthe-et-mosellan ?

### Quelques enjeux spécifiques au SCoT Nord 54 :

La **DTA** des bassins miniers nord-lorrains.

La reconversion des **friches industrielles**.

La requalification des **cités minières**.

**Après-mines** et urbanisation.

L'action **contre la banalisation des paysages**.

La sauvegarde des **cours d'eau**.

La sécurisation de l'alimentation en **eau potable**.

Les relations **transfrontalières**.

L'articulation avec le **sillon mosellan**.

L'organisation de **l'armature urbaine** héritée de l'histoire industrielle.

La gestion des **mutations économiques**.

...

## **Pourquoi un SCoT nord meurthe-et-mosellan ?**

### **La feuille de route du SCoT :**

**2010 : Préparation des travaux du SCoT.**

**2011 : Pré-diagnostic.**

Etat initial de l'environnement.

Diagnostic.

**2012 : Prospective + scénario**

**2013 : Projet d'aménagement et de développement durables.**

Document d'orientation et d'objectifs.

**2014 : Arrêt du SCoT.**

Phase administrative (consultation, enquête publique).

**2015 : Approbation du SCoT.**

Mise en œuvre.

# Quels constats et quels enjeux pour le Nord 54 ?

Synthèse du diagnostic

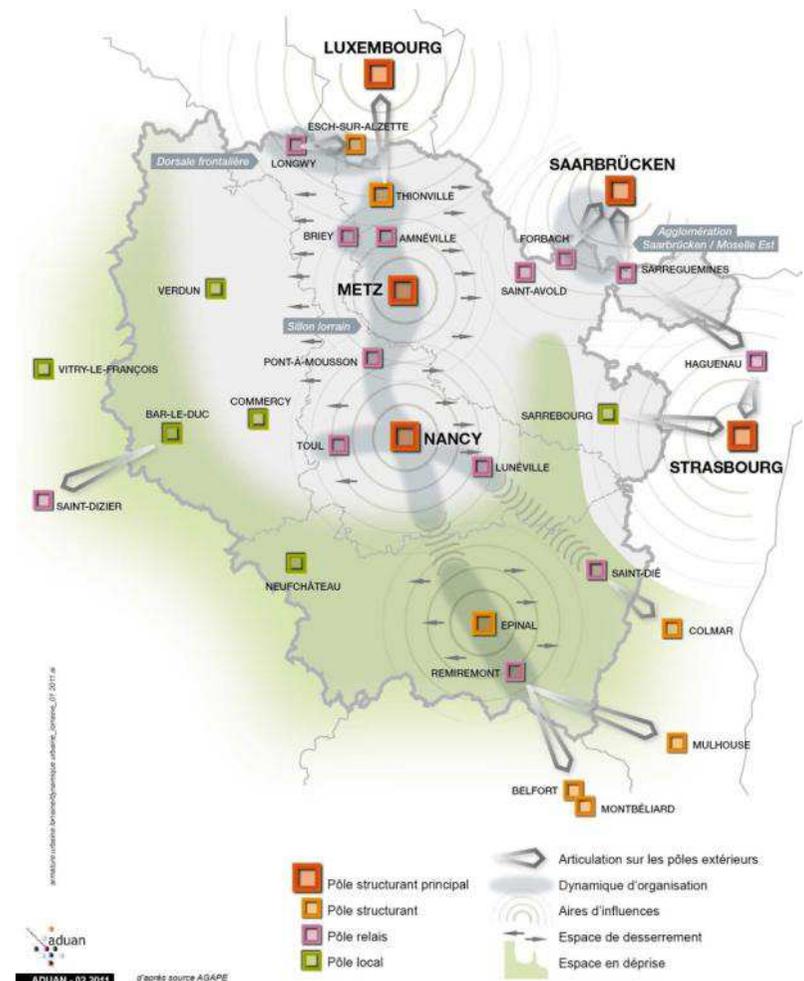
# Le Diagnostic vu au travers de 10 enjeux

- Les 10 enjeux du SCOT

1	L'identité
2	La démographie
3	Les armatures du SCoT et leur équilibre
4	Les besoins en logements
5	L'attractivité économique
6	Les territoires environnants
7	L'organisation des transports
8	La trame verte et la trame bleue
9	Le cadre de vie et les paysages
10 ?	Les risques (les contraintes physiques)

# Enjeu 1 : L'identité

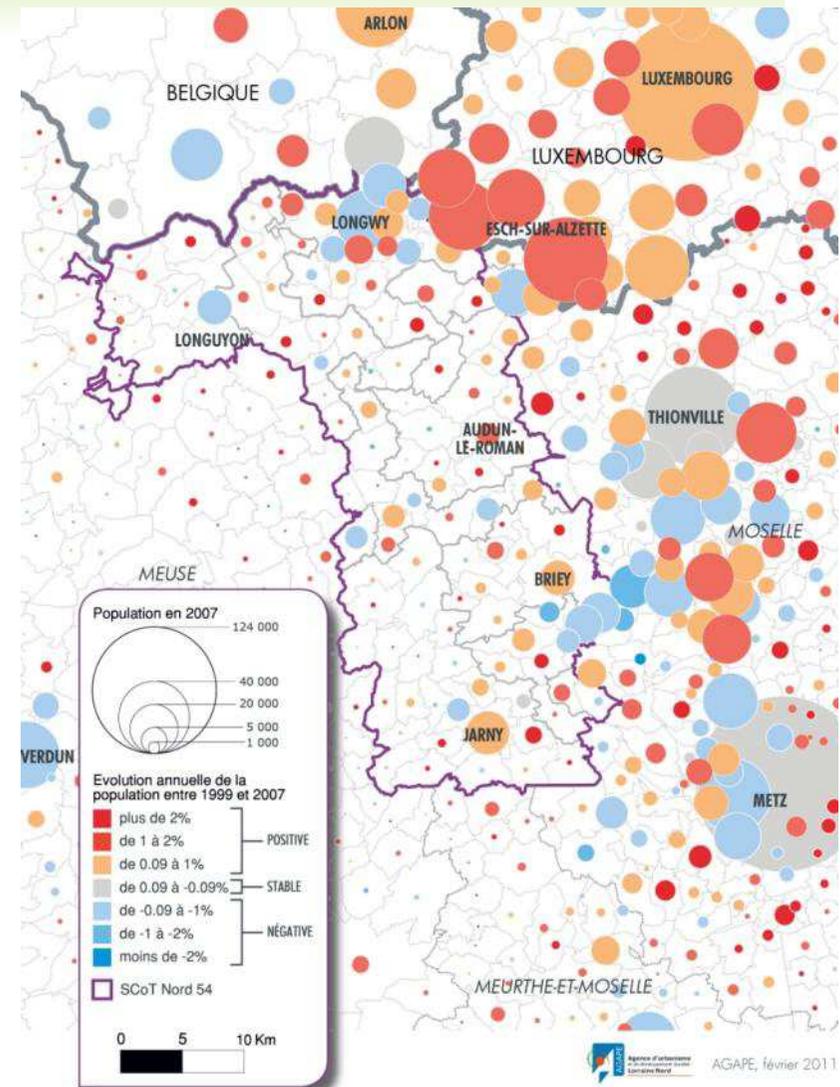
- Un territoire de « coupures » :
  - Des coupures physiques :
    - Une coupure nord – sud : vu de l'extérieur, un territoire bipolarisé
    - Une coupure urbain – rural
    - Une coupure entre vallées (terres d'accueil de la sidérurgie) et plateaux
  - Des coupures historiques
    - Une coupure entre économie industrielle héritée et économie tertiaire assumée
    - Une coupure entre formes urbaines héritées et formes urbaines préconisées
    - Une coupure départementale récente (traité de Francfort) « éloignant » le pôle départemental
    - 8 intercommunalités aujourd'hui ; 8 intercommunalités en 2014 ?
    - Une coupure sociale (« ségrégation socio-spatiale »)
- Des coupures persistantes, et loin de se transformer en « coutures »



Les dynamiques urbaines

# Enjeu 2 : La démographie

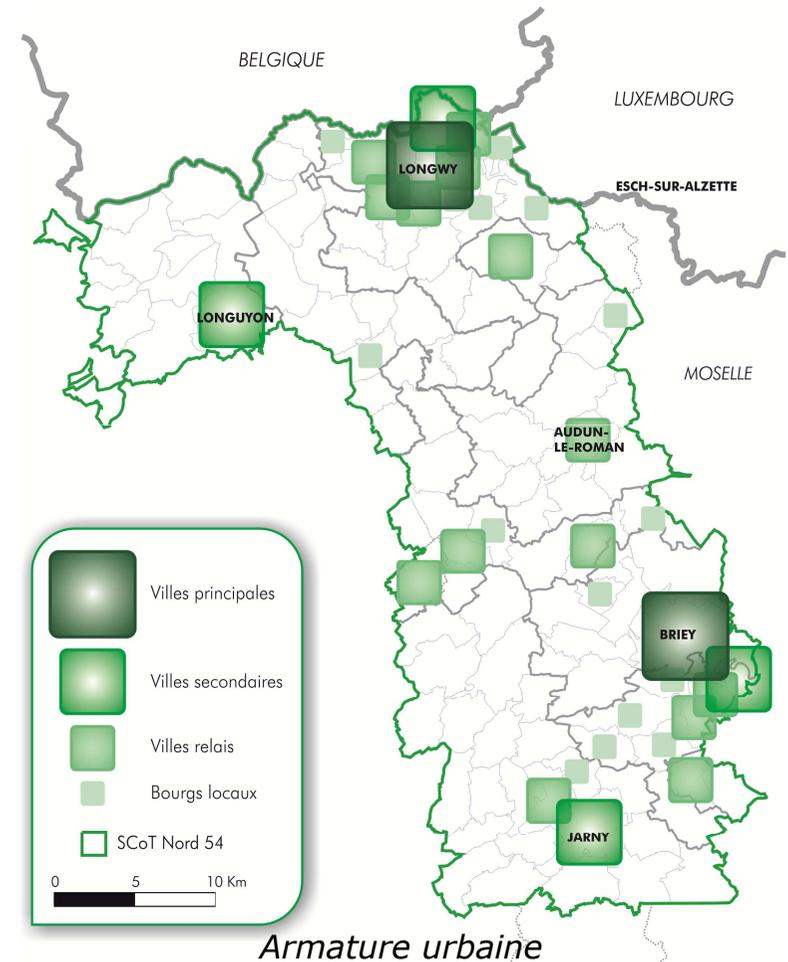
- Certes, l'une des plus fortes croissances démographiques de Lorraine (+3,5%, +5000 hab.)...
- Mais relativisons :
  - Extrêmement inégale entre les secteurs, même très proches (CCPB : +10%, CCPO : -3%)
  - Le Luxembourg belge, le Grand-duché, le nord meusien et le nord mosellan font mieux!
  - La pérennisation de cette croissance est loin d'être acquise : réduction de moitié à l'avenir selon l'INSEE (+5000 hab. en 20 ans)
- À l'horizon 2030 :
  - Beaucoup plus de + de 65 ans et de + de 85 ans : des besoins particuliers liés à la dépendance
  - Une réduction des actifs, donc de la « réserve » de main-d'œuvre



Evolution de la population entre 1999 et 2007

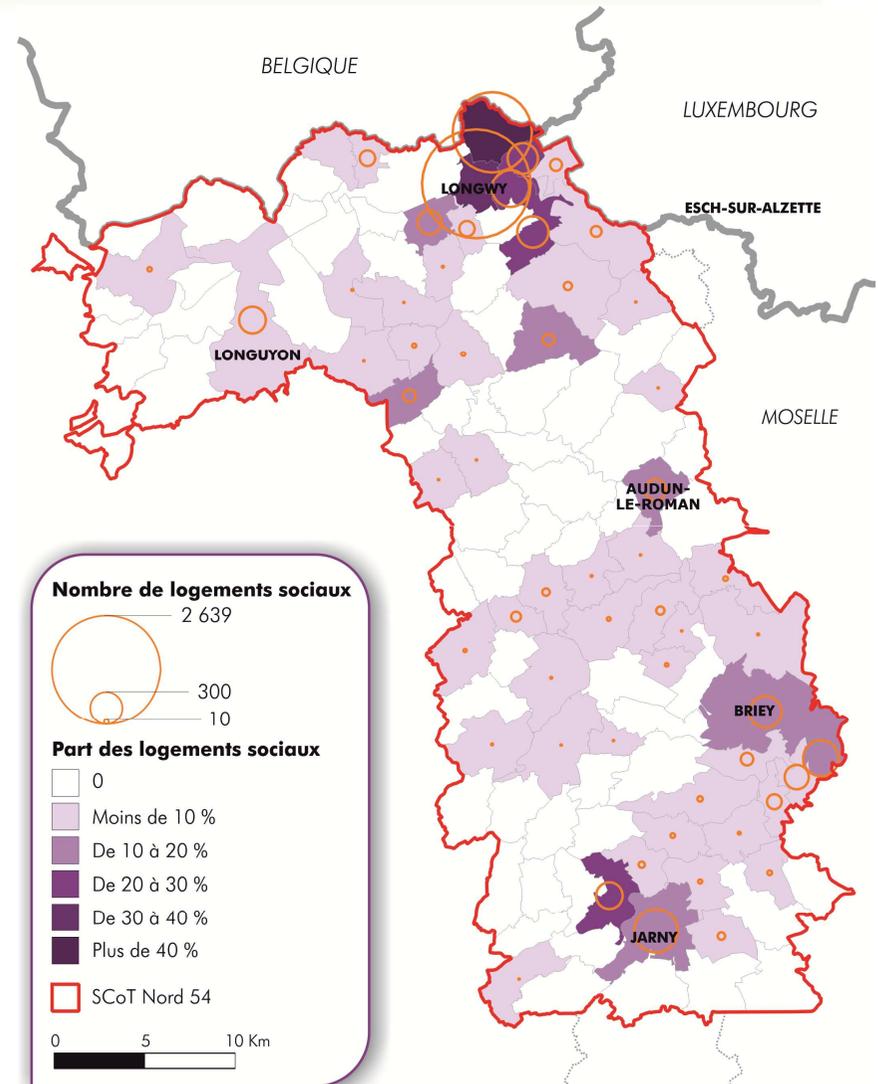
# Enjeu 3 : L'armature territoriale

- Une armature rurale et agricole...
  - De très grande qualité (terres très « fertiles », paysages remarquables, etc.)
  - Et dominante : 2/3 des espaces du SCoT
  - Mais de plus en plus fragilisée et émietlée (triplément de l'étalement urbain depuis 2004, essentiellement au sein de cette armature)
  - Et peu protégée (5% seulement)
- Qui ne dialogue pas suffisamment avec l'armature urbaine
  - Composée de 35 communes réparties en 4 niveaux,
  - Héritée principalement de l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle
  - Disposant d'équipements structurants (ex : 9 gares) et « en abondance »
  - Mais, à quelques exceptions près, en phase de « dévitalisation »
- L'armature territoriale : pourtant l'une des réponses au bien-être de la population



# Enjeu 4 : Les besoins en logements

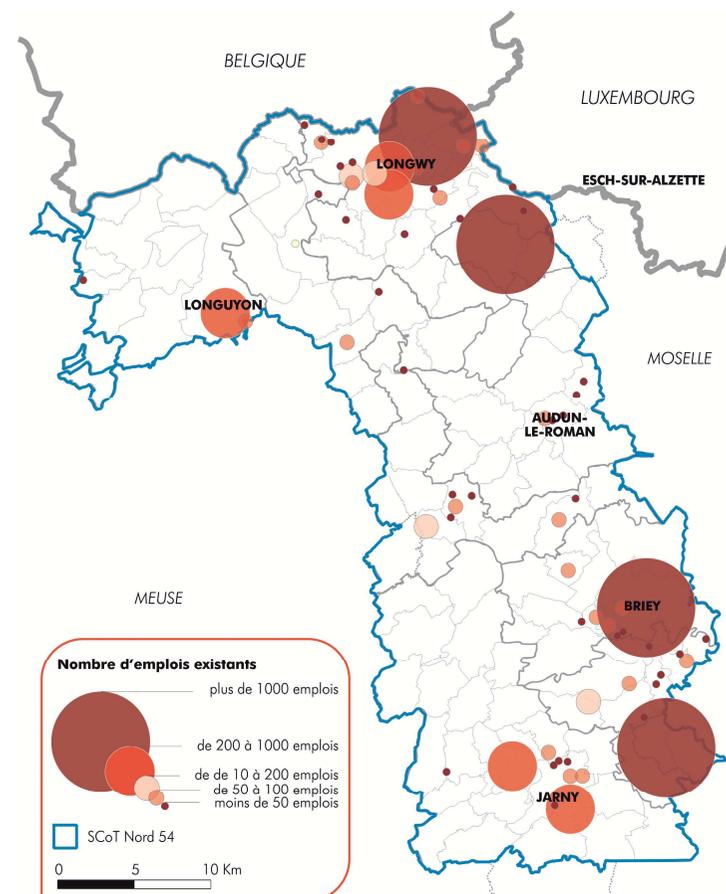
- Un enjeu d'une part quantitatif
  - Un minimum de 500 logts / an pour maintenir la population
- Mais aussi et surtout qualitatif, et aujourd'hui insuffisamment satisfaits :
  - Un manque de petits logements (jeunes couples, personnes âgées) et une surabondance de grands logements
  - Un parc peu adapté et peu accessible
  - Un parc ancien qui n'a pas achevé sa requalification (encore 2 000 résidences sans confort) et non adapté
    - Perte de mobilité
    - Précarité énergétique pour les personnes (souvent âgées) à faibles ressources
  - Des logements sociaux inégalement (inéquitablement ?) répartis sur le SCoT (75% sur le P. de Longwy)
    - des cités pour compenser ?



Logements sociaux

# Enjeu 5 : L'attractivité économique

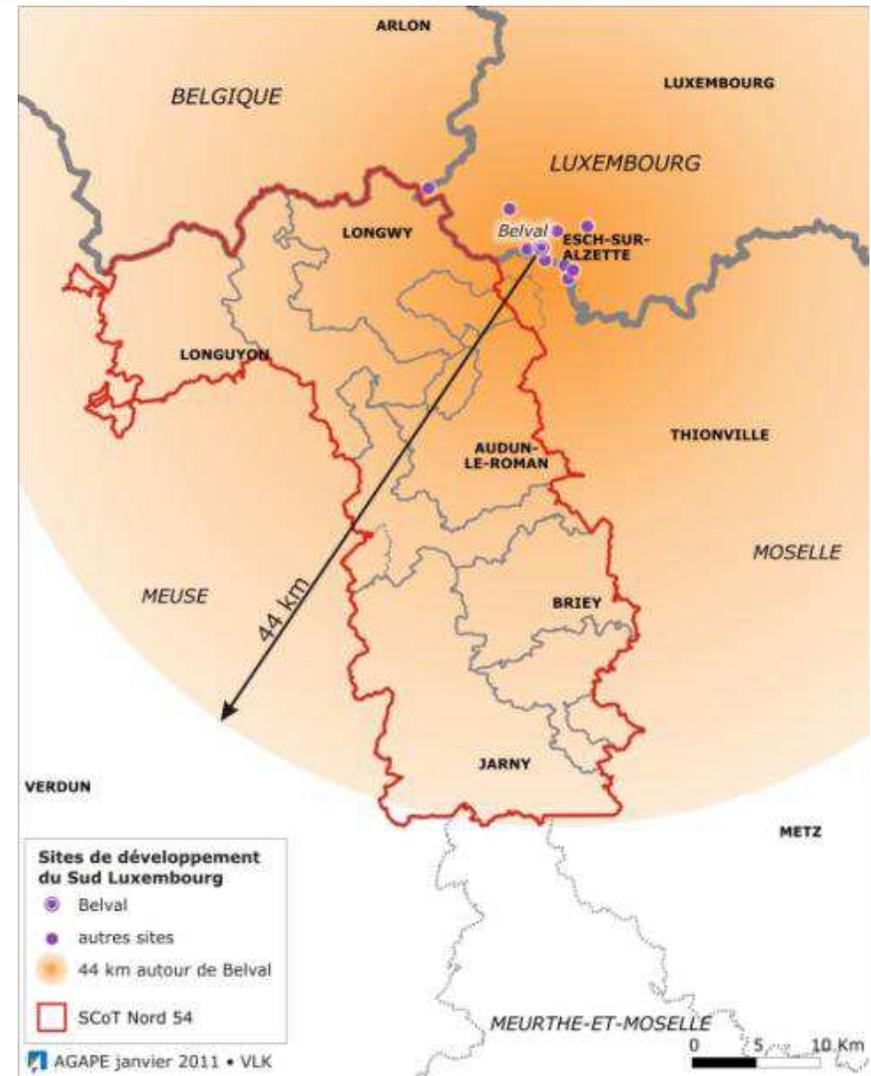
- Un territoire tourné essentiellement vers le secteur tertiaire et marqué par une forte concentration des emplois
  - 69% d'emplois tertiaires
  - 8 communes regroupent 2/3 des emplois
  - Vers quelles activités se tourner ? (tourisme ?)
- Une évolution défavorable des activités et un ratio actifs/emplois très faible
  - -5% de l'emploi privé entre 1999 et 2009
  - Secteur de Longwy est plus touché par la crise
  - Une forte concurrence des territoires limitrophes
- Une ou des stratégies économiques ?
- Une mutation de la population active et de l'économie
  - Faible niveau de qualification
  - Ecart de revenus entre les frontaliers et « les autres »
  - Baisse de l'industrie manufacturière de 25% et hausse du secteur santé/action social de 39%



Nombre d'emplois des zones d'activité en 2008

# Enjeu 6 : Les territoires environnants

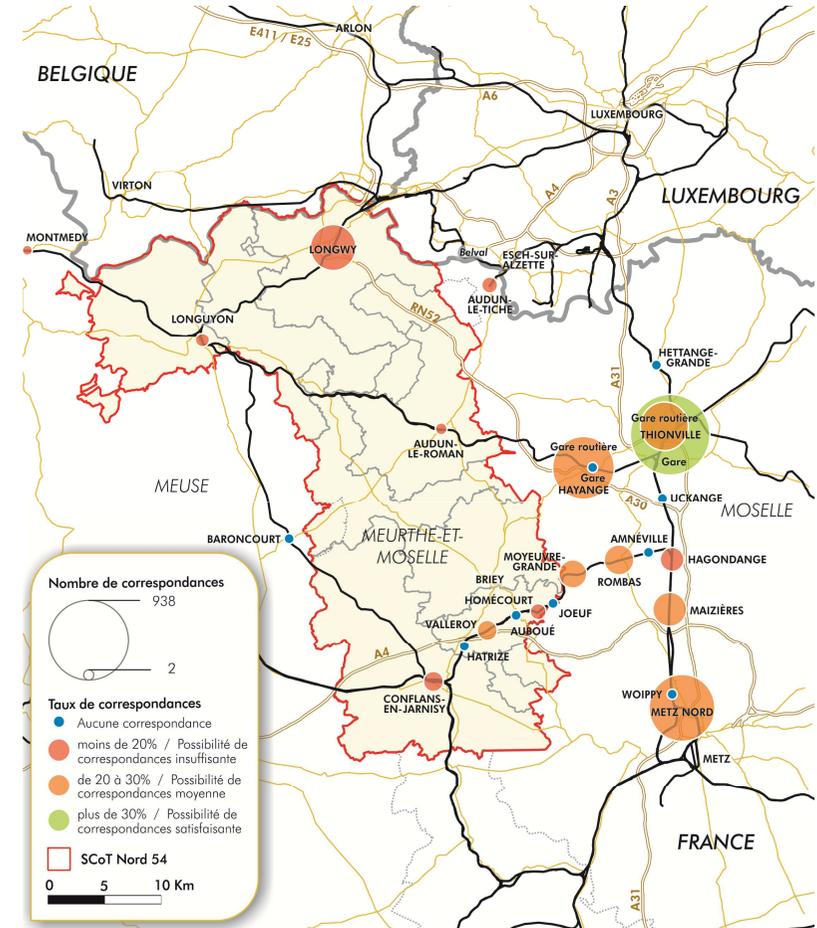
- Un territoire enclavé entre le Luxembourg, la Belgique, la Moselle et la Meuse
  - Un dynamisme qui dépend majoritairement des voisins
  - Une bipolarisation du territoire
  - Un SCOT entouré par les 3 SCOT les plus peuplés de Lorraine qui attirent 10000 actifs
  - 23000 frontaliers avec le Luxembourg et la Belgique
- De grands projets à proximité immédiate
  - L'émergence d'Alzette-Belval
  - Le projet TerraLorraine
  - La stratégie « ports lorrains »
  - Le site de Chambley



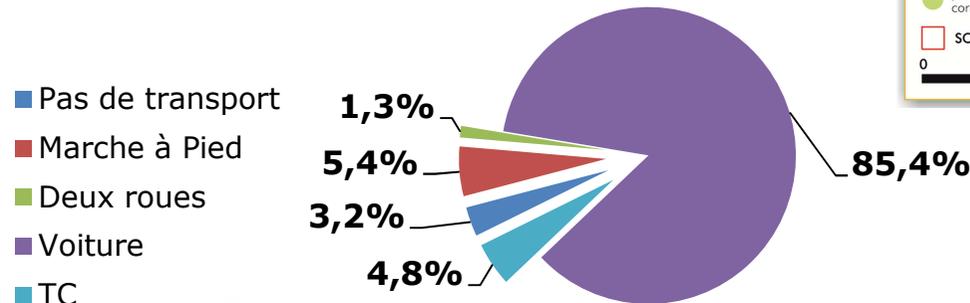
Localisation du territoire par rapport à Belval

# Enjeu 7 : L'organisation de la mobilité

- Des déplacements qui ne cessent de s'intensifier
- Mais pas de politique de mobilité
  - Rappel : politique de mobilité = transports + urbanisme
- D'où un accroissement de la dépendance à l'automobile
- Pourtant, l'existence ou la création de réseaux structurants :
  - 9 gares, comme autant de nœuds d'un réseau ferroviaire, colonne non-vertébrale du SCoT
  - Une AOTU au nord, mais non achevée
  - Une AOTU en création au sud

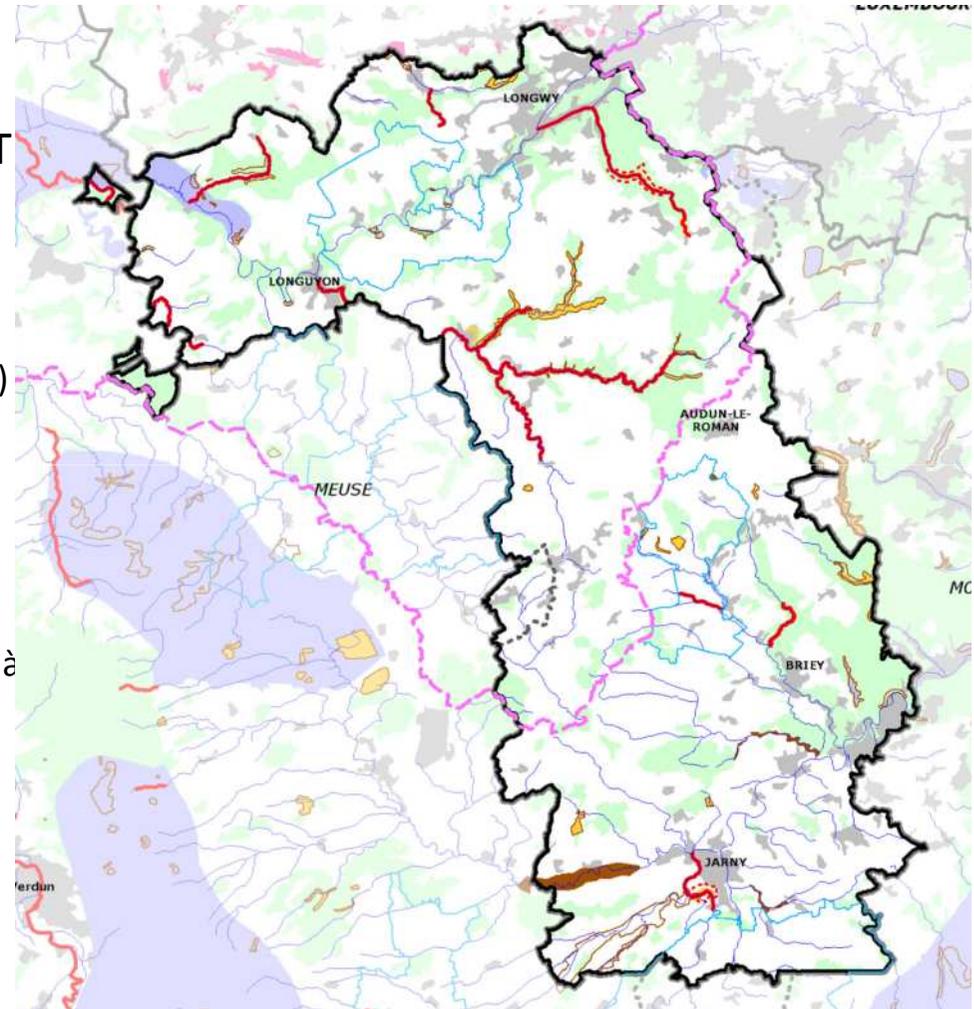


L'intermodalité dans les TC



# Enjeu 8 : La trame verte et la trame bleue

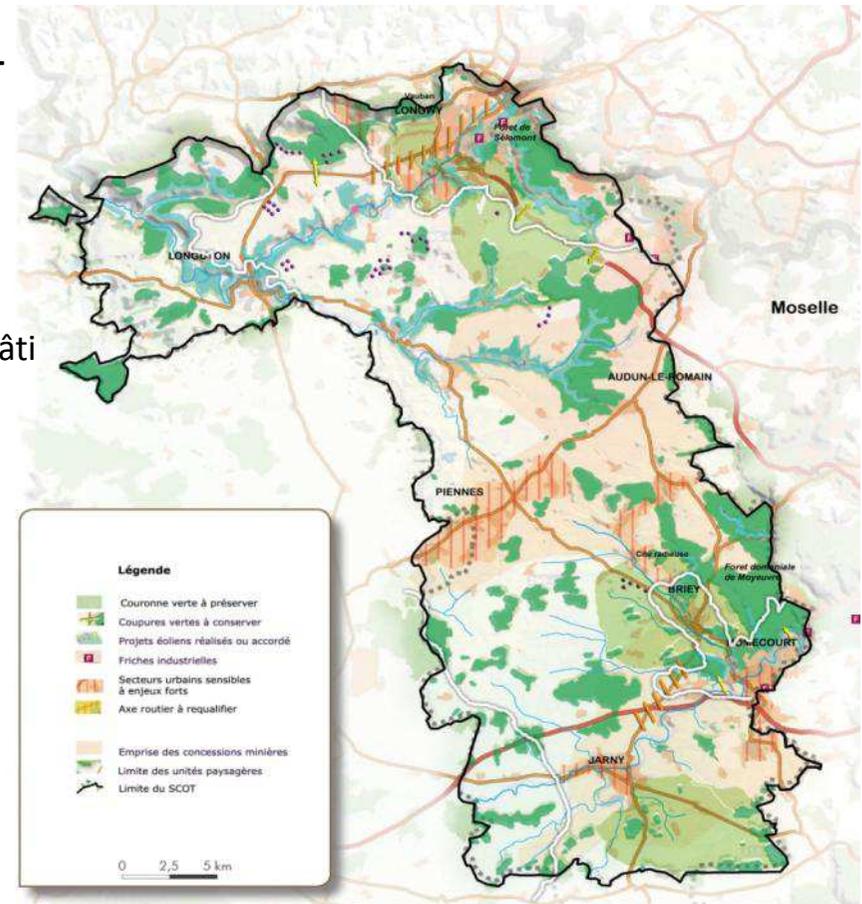
- Un aspect souvent négligé alors que renforcé par le Grenelle et particulièrement remarquable sur le SCoT
- Des atouts nombreux
  - Des écosystèmes variés (vallons forestiers, pelouses calcaires, prairies extensives, marais...)
  - Plusieurs espèces emblématiques
- Mais des fragilités
  - Une urbanisation « destructrice »
  - Très peu d'espaces protégés et gérés (5% VS 15 à 20% en Belgique et GdL)
  - Des coupures qui s'accroissent (liées à la saturation routière notamment)
- Une opportunité : le SCoT



*Trame verte et bleue*

# Enjeu 9 : Le cadre de vie et les paysages

- 2 éléments pour un développement durable ET désirable ! (des facteurs de bien-être)
  - Des paysages variés, supports d'identité
  - Le déploiement de quartiers d'activités sans qualité urbaine
  - La disparition des espaces de transition entre le tissu bâti et les espaces agricoles
- Des fortes émissions de CO<sub>2</sub> à cause des navetteurs
- 75% de logements construits avant la première réglementation thermique

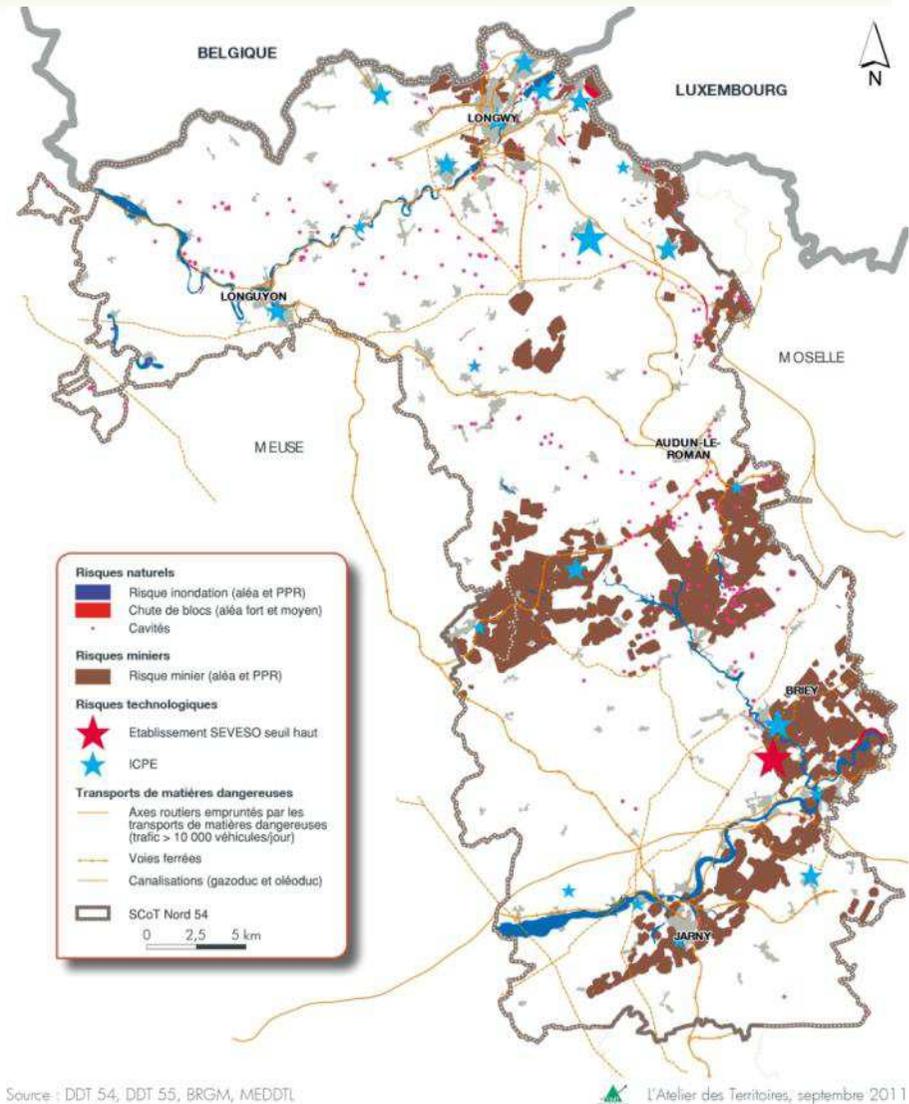


Atelier de Paysage, septembre 2011

*Enjeux paysagers*

# Enjeu 10 : Les risques et contraintes physiques

- Une accumulation de risques (de contraintes ?) sur le territoire du SCoT, majoritairement sur le Pays de Briey
  - Un risque inondation qui à terme devra prendre en compte les crues millénales
  - Un risque technologique, lié à la localisation de l'usine Titanobel
- Bilan : 15 000 ha soumis à une contrainte sur le SCoT (15%)
  - 1 500 ha de zones urbanisées
  - 500 ha de zones urbanisables
- Eviter un SCoT plus contraignant que la norme
  - Une stratégie à adapter



Localisation des risques



**SCoT Nord 54**  
Syndicat mixte

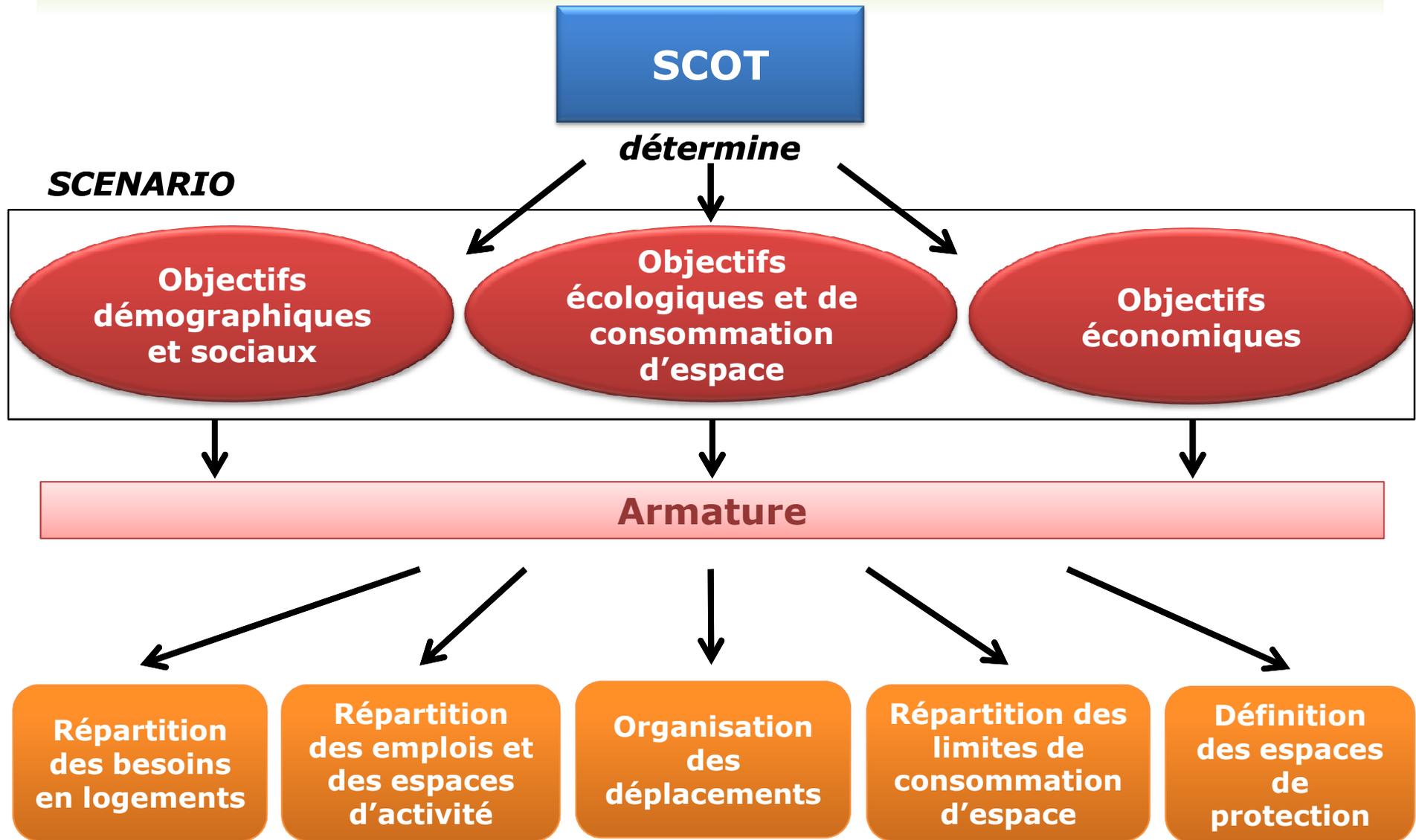
**Schéma de Cohérence Territoriale  
Nord Meurthe-et-mosellan**

**Echanges avec la salle**

# Quel projet politique pour répondre aux enjeux ?

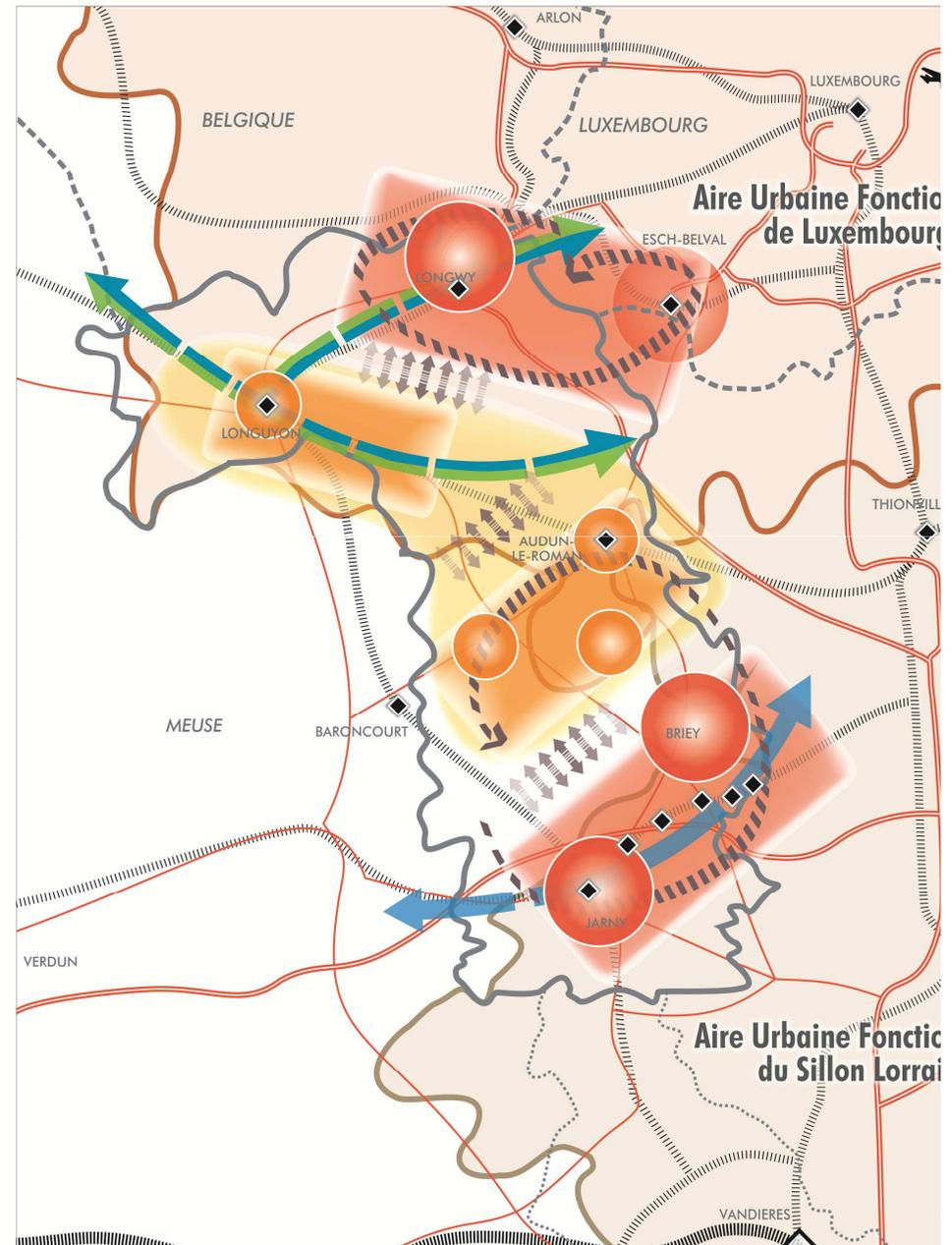
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

# Le processus de travail



# Le scénario retenu

- **Une ambition forte = être en capacité d'accueillir à l'horizon 2034**
  - **43 000** emplois (+ 5 000)
  - **170 000** habitants (+ 18000)
  - Tout en **réduisant de moitié** notre consommation d'espace
- **Les moyens :**
  - S'organiser autour de **2 agglomérations principales + un espace « central » mieux connectés**
  - Se tourner vers une **économie d'avenir**
  - Améliorer notre **qualité d'accueil**



# Le scénario retenu

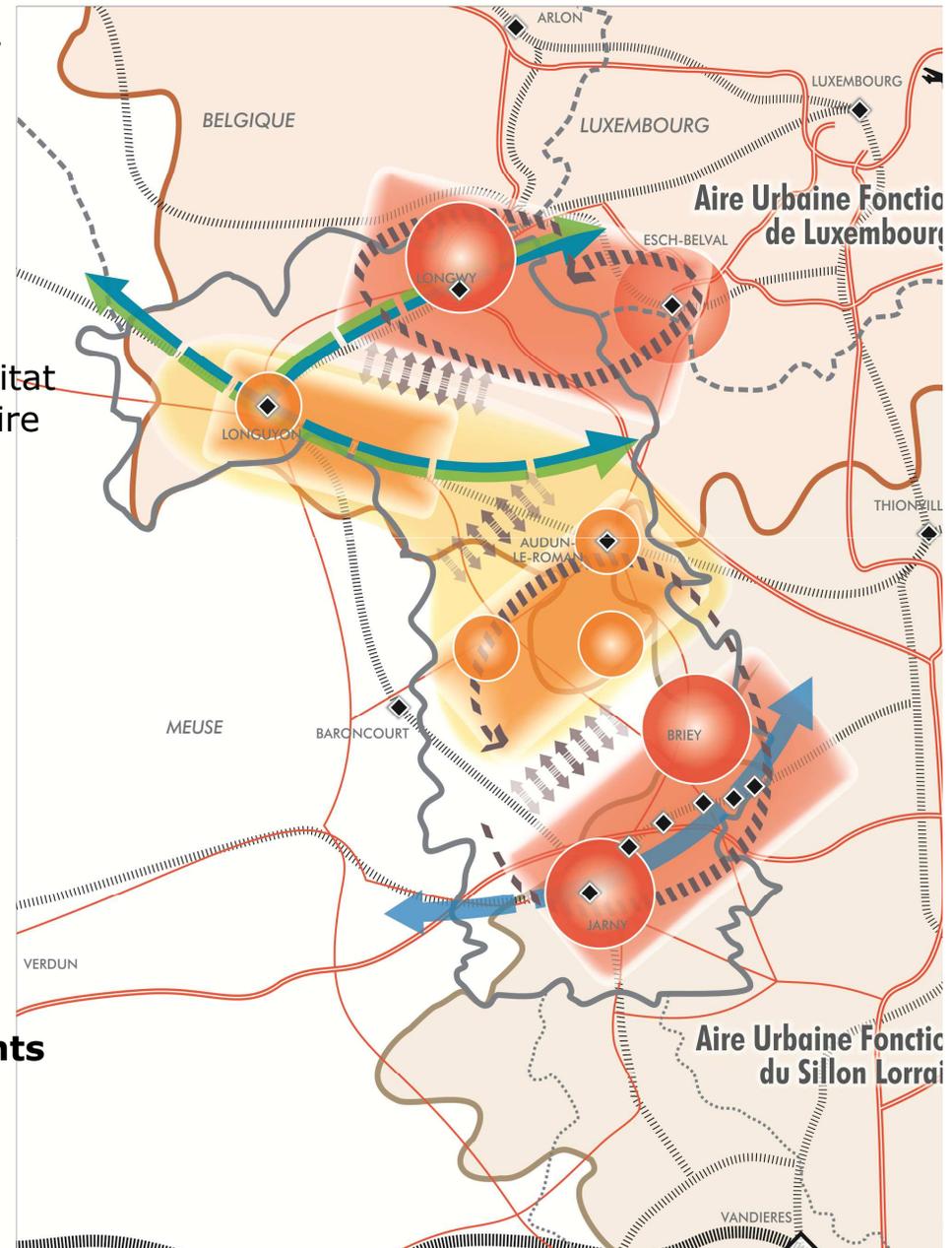
*Retenir un scénario en 2 « phases »*

## 1 / 2014-2020 : la phase intermédiaire

- Un développement démographique « raisonné » : objectif intermédiaire **+4000 hab.** ?
- Rapprocher petit à petit les lieux d'emploi et d'habitat
- Préparer les sites d'activité, un objectif intermédiaire de **maintien de l'emploi** ?
- Se fixer un objectif intermédiaire de report des déplacements vers les **Transports en commun (8%?)**

## 2 / 2020-2034 : la phase de développement intensif

- Un développement résidentiel (**+15000 hab.**) et économique (**+ 5000 emplois**) plus important
- Des formes urbaines diversifiées
- Accueillir des équipements structurants
- Conforter fortement l'armature préconisée dans le scénario
- Dépasser l'objectif initial de **10% de déplacements en Transports en Commun**

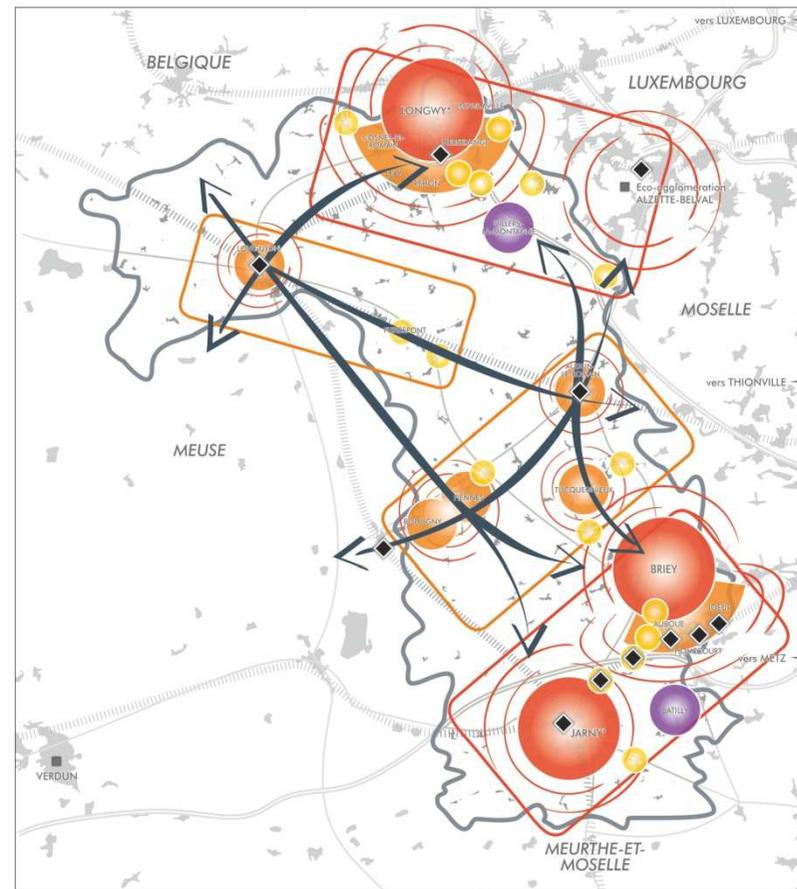


# Les grandes orientations du PADD

## Les choix d'équilibre et de spatialisation

Carte de synthèse du pilier « social » :

# L'armature urbaine du territoire



Une armature favorisant l'équilibre territorial

- Coeur d'agglomération
- Agglomération de contact
- Pôle d'équilibre
- Pôle de proximité
- Pôle économique d'équilibre
- Aire d'influence
- Espace de développement privilégié (périmètre indicatif)
- Espace de développement secondaire (périmètre indicatif)

Un lien renforcé entre urbanisme et déplacements

- S'appuyer sur les gares comme point de convergence des modes de transport
- Renforcer le maillage transports en commun et les modes alternatifs sur et/ou autour des polarités
- Optimiser la mobilité inter-territoriale

LONGWY\* = LONGWY et MONT-SAINT-MARTIN  
JARNY\* = JARNY, CONFLANS-EN-JARNISY et LABRY

## Les grandes orientations du PADD

### Les choix d'équilibre et de spatialisation

#### La démographie et les besoins en logements

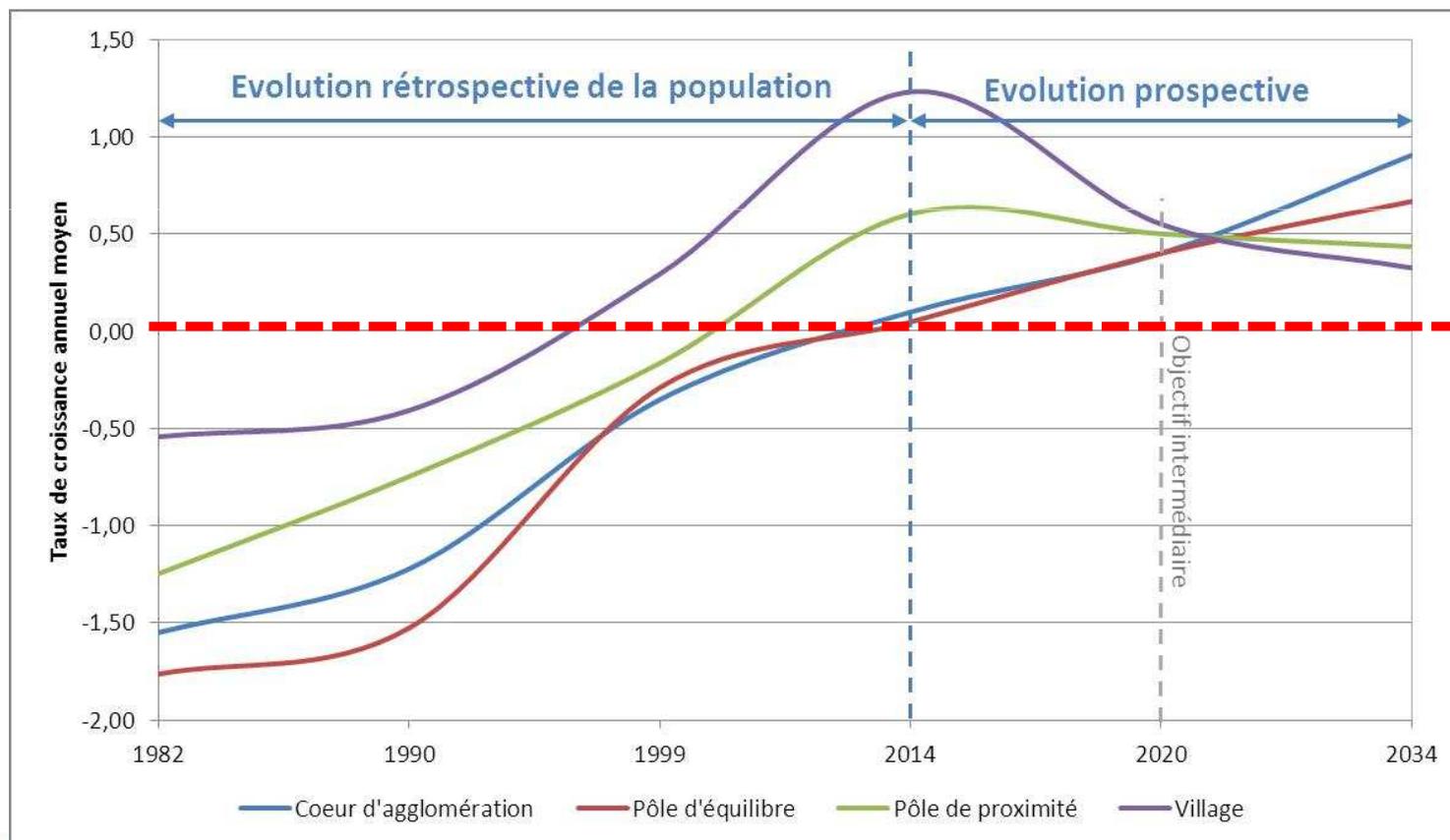
- **Renforcer l'armature urbaine, tout en permettant un développement démographique de l'ensemble des communes**

	Poids de population en 2009	Part de la croissance	Population supplémentaire 2014-2034	Poids de population en 2034
<b>Cœur d'agglomération</b>	26%	<b>35%</b>	+ 6 300	27%
<b>Pôles d'équilibre</b>	33%	<b>35%</b>	+ 6 300	34%
<b>Pôles de proximité</b>	19%	<b>15%</b>	+ 2 700	18%
<b>Villages</b>	22%	<b>15%</b>	+ 2 700	21%
TOTAL	100%	100%	+ 18 000	100%

## Les grandes orientations du PADD Les choix d'équilibre et de spatialisation

### La démographie et les besoins en logements

- **Renforcer l'armature urbaine, tout en permettant un développement démographique de l'ensemble des communes**



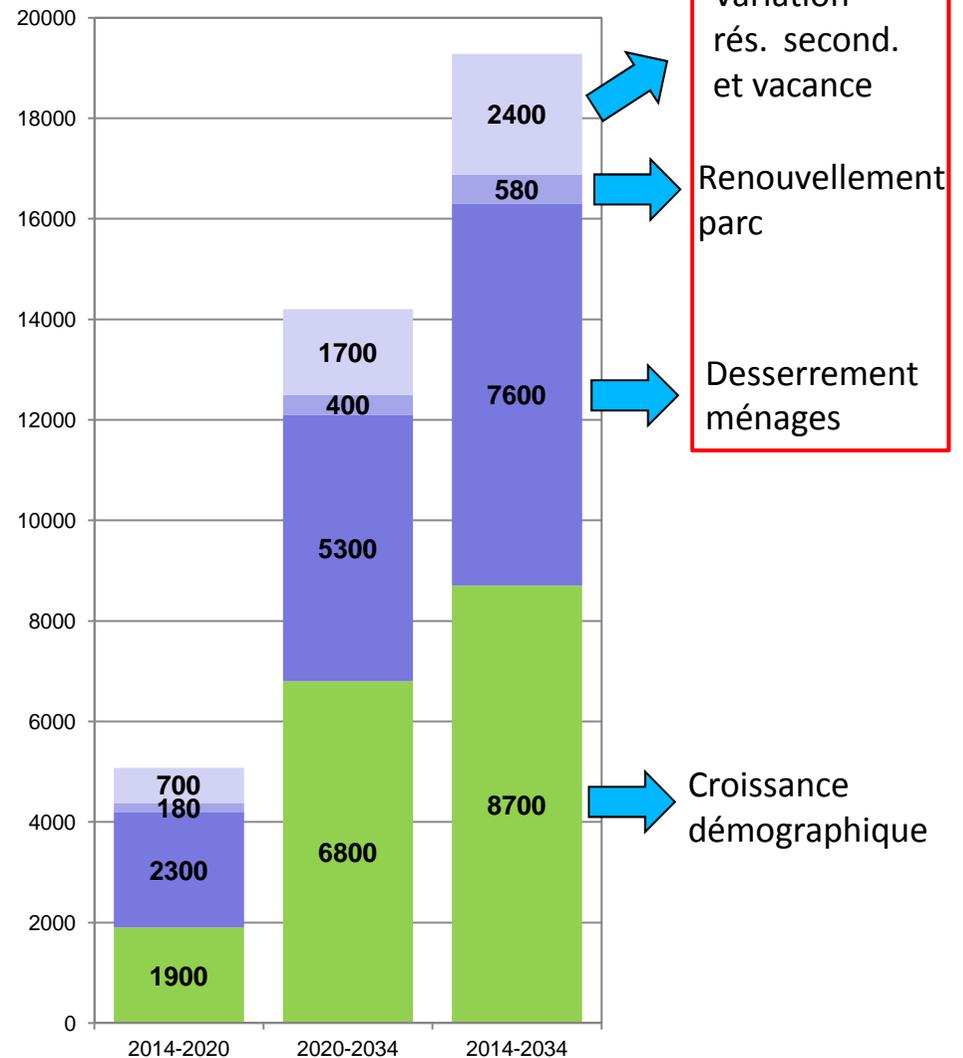
# Les grandes orientations du PADD

## Les choix d'équilibre et de spatialisation

### La démographie et les besoins en logements

- **Afin d'atteindre l'objectif de population en 2034, 19 200 logements seront nécessaires**

- 10 500 pour répondre aux besoins de la population déjà présente
- 8 700 pour répondre aux besoins de la nouvelle population à accueillir



# Les grandes orientations du PADD

## Les choix écologiques et de cadre de vie

### La consommation d'espace

- **Favoriser un aménagement économe en espace et source d'attractivité :**
  - **Optimiser le tissu urbain existant**
    - Rechercher les dents creuses à combler, les friches à réinvestir et les logements à réhabiliter / renouveler
  - **Réduire la consommation d'espace et l'étalement urbain**
    - Réduire globalement la consommation d'espace de **50% au minimum**
    - En confortant l'armature urbaine (logements, équipements, services, desserte en TC, etc.) via les orientations définies notamment dans les chapitres :
      - « Accueillir des nouveaux actifs pour accroître la croissance »
      - « Affirmer les espaces de développement privilégiés »
      - « Organiser l'accueil d'activités économiques »
      - « Adapter les grandes infrastructures de transport »
  - En **maitrisant les extensions urbaines**
  - En fixant des **densités minimales à respecter**

# La traduction réglementaire du DOO

## Les principes écologiques et de cadre de vie

### La consommation d'espace

### Définir une stratégie foncière économe en espace et confortant l'armature

#### Proposition de densité moyenne

- S'entend en densité moyenne minimale brute (y.c. voiries, espaces publics, etc.)
- S'entend à l'échelle de l'ensemble des opérations d'une commune

	Densité moyenne (log/ha)
Cœur d'agglo	30
Pôles d'équilibre	25
Pôles de proximité	20
Communes rurales	15
SCoT Nord 54	23

#### Constats :

**Moyenne 2004-2009 = 8 logts / ha**

**Densité nette réelle 2009 = 19 logts / ha**

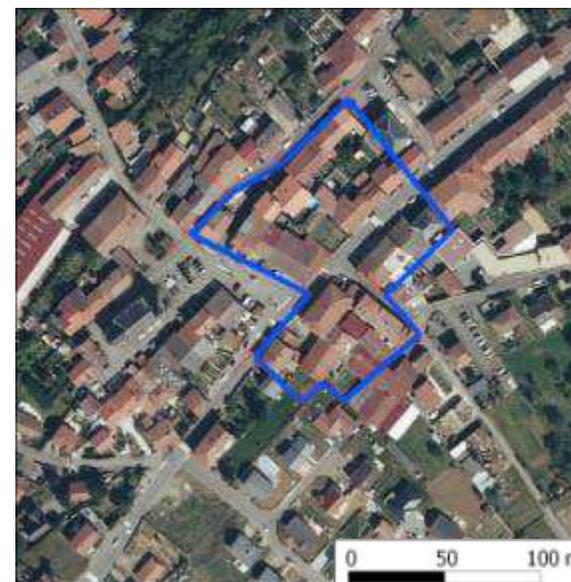
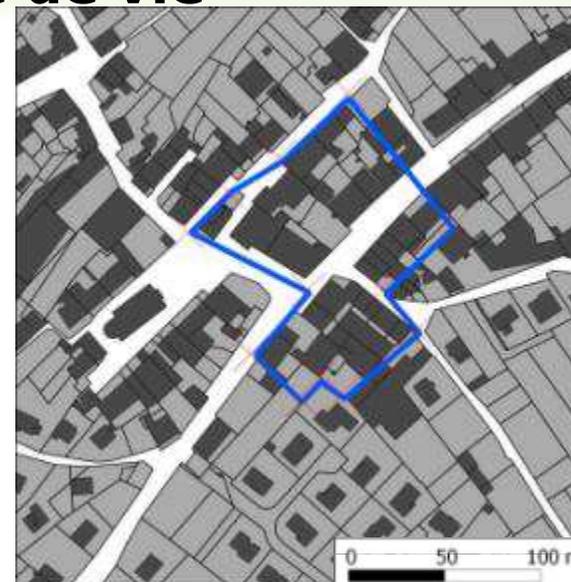
# La traduction réglementaire du DOO

## Les principes écologiques et de cadre de vie

### *La consommation d'espace*

25 Logements/ha

Avril - Centre  
Rue de la Libération  
Habitat individuel mitoyen



# La traduction réglementaire du DOO

## Les principes écologiques et de cadre de vie

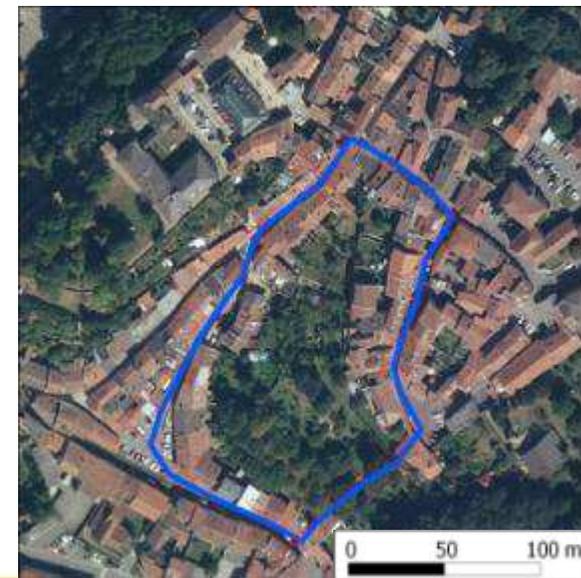
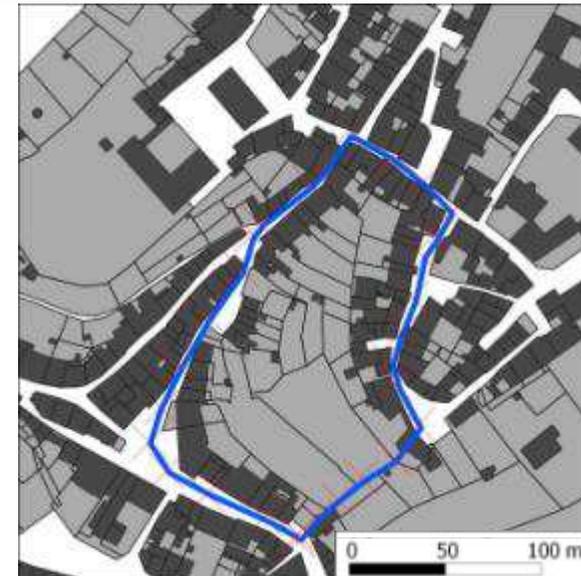
### La consommation d'espace

37 Logements/ha

Briey – Vieille ville

Rue sous le Moulin

Quartier mixte intégrant activités et habitat

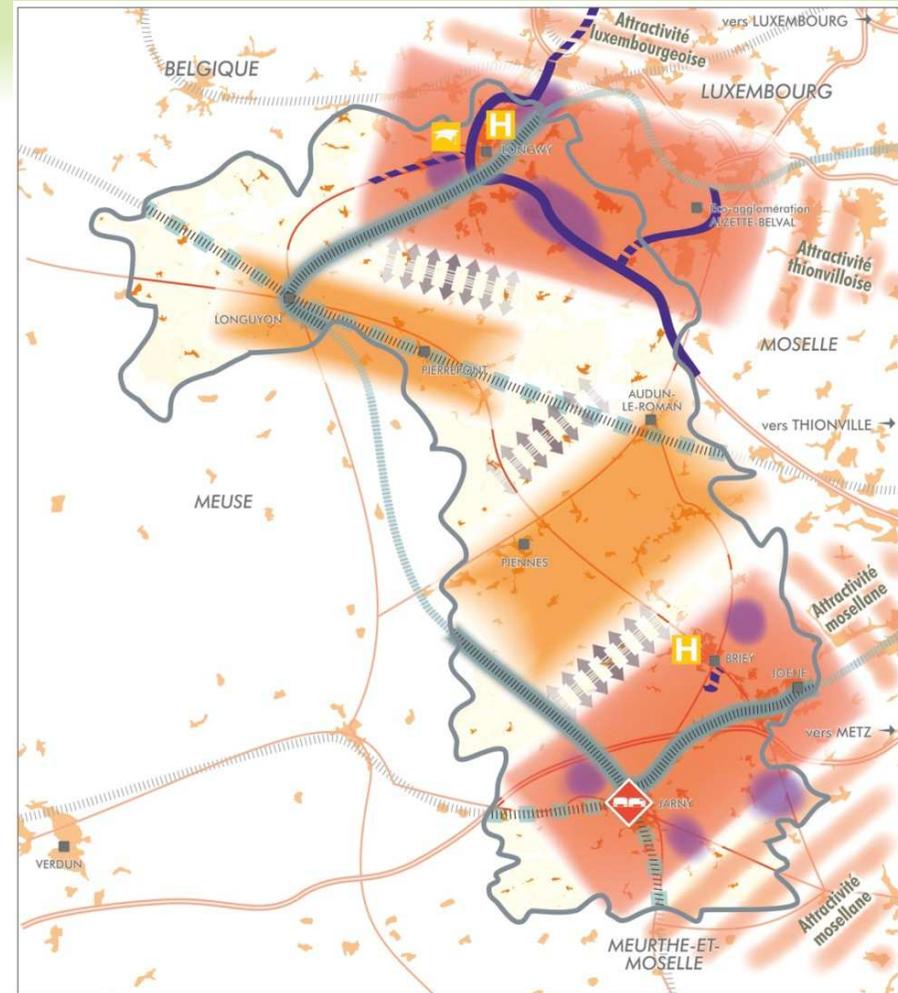


# Les grandes orientations du PADD

## Les choix d'attraction et de positionnement

Carte de synthèse du pilier « économique » :

# L'armature économique du territoire



### Des espaces de développement privilégiés

- Affirmer 2 espaces de développement privilégiés
- Conforter des espaces de développement secondaires
- Favoriser un rapprochement des différents espaces de développement et d'équipement du SCoT
- S'arrimer au développement métropolitain voisin
- Définir des espaces économiques stratégiques
- Assurer la multi-fonctionnalité des espaces agricoles

### De grands équipements sources d'attractivité

- Créer/adapter les infrastructures nécessaires
- S'appuyer sur la boucle ferroviaire Longwy-Belval-Hogondange-Conflans et revaloriser la ligne Hogondange-Conflans
- Préserver le maillage ferroviaire existant
- Préserver la gare de triage de Conflans-Jarry
- Conforter les grands équipements

## Les grandes orientations du PADD

### Les choix d'attraction et de positionnement

#### L'accueil d'activités économiques

- **Une règle : préserver la répartition des activités**
  - 2/3 en tissu urbain ( $\sim$  +3500 emplois d'ici 2032)
  - 1/3 en zones d'activité ( $\sim$  +1500 emplois d'ici 2032)
- **Objectif pour les ZA**
  - Remplir les zones existantes (accueillant déjà des activités)
  - Réinvestir les espaces délaissés qui peuvent l'être (friches)
- **Elaborer un SAAE (Schéma d'Accueil des Activités Economiques)**
  - 150 ha à horizon 20 ans (soit 10 à 15 emplois/ha)
  - 3 niveaux de zones
    - Locales
    - Intermédiaires
    - Stratégiques

# Les grandes orientations du PADD

## Les choix d'attraction et de positionnement

### La qualité d'accueil des activités économiques

- **Qualité urbaine et environnementale**
  - ✓ Architecture
  - ✓ Densité, optimisation du foncier
  - ✓ Performance énergétique des bâtiments
- **Préservation des paysages et de la trame verte et bleue**
  - ✓ Gestion des eaux pluviales
  - ✓ Prise en compte de la biodiversité, respect des paysages et des trames
  - ✓ Continuité urbaine obligatoire
- **Recherche de l'optimisation de la mobilité**
  - ✓ Actions sur le stationnement
  - ✓ Desserte en transports en commun
  - ✓ Cheminements doux, Accessibilité
- **Qualité des services**
  - ✓ Desserte numérique
  - ✓ Améliorer l'identification des ZA et des entreprises (image, lisibilité)

## Les grandes orientations du PADD Les choix d'attraction et de positionnement

### *Les filières d'attractivité économique privilégiées (synthèse)*

- **Filière d'excellence « éco-construction / éco-rénovation »**
- **Filière d'excellence « énergies renouvelables »**
  - dont « pile à combustible à hydrogène »
- **Filière « traitement des déchets »**
- **Filière « aéronautique »**
- **Filière « automobile »**

## Les grandes orientations du PADD Les choix d'attraction et de positionnement

### Les grandes infrastructures (synthèse)

- **RN52** : mise au gabarit autoroutier
- **RN52 – raccordements** : A28 (BE) + Belval (LU)
- **RD618** : étude contournement Leclerc
- **Liaison Briey – A4**
  
- **Aucun démantèlement ferroviaire**
- **Gare d'interconnexion de Vandières** : soutien

# Les grandes orientations du pré-PADD

## Les choix d'équilibre et de spatialisation

### Transports en commun et intermodalité

- **Un objectif :**
  - Réduire la place de la voiture particulière et favoriser le développement des modes alternatifs.
    - 8% de TC en 2020
    - 10% de TC en 2034
- **Des leviers d'action :**
  - L'intermodalité et le maillage du territoire en Transports en Commun
    - Organisation des Autorités de Transports à optimiser, connexion aux territoires limitrophes
  - Les gares et quartiers-gare
    - **Identifier les gares « pôles de centralité »**
  - L'urbanisation en lien avec la desserte en les transports collectifs
  - Les alternatives à la voiture (co-voiturage, Transport à la Demande, télétravail) et modes doux.

## Les grandes orientations du pré-PADD

### Les choix d'équilibre et de spatialisation

#### Equipements et services

- **Assurer l'existence de services et d'équipements diversifiés et complémentaires**

Niveau de polarité	Niveau d'équipements et de services à rechercher
Espaces de développement principaux	Préserver ou renforcer les équipements majeurs (centres hospitaliers, enseignement supérieur, culture/loisirs,...)
Espace d'équilibre	Conforter (=diversifier) l'offre de services intermédiaire (enseignement secondaire, services administratifs,...)  Logique de connexion avec les espaces principaux
Reste du SCoT	Maintenir et consolider l'offre locale (soins, petite enfance, équipements scolaires,...)  Logique de réseau dans l'espace rural et d'accessibilité aux autres espaces

# Les grandes orientations du PADD

## Les choix écologiques et de cadre de vie

Carte de synthèse du pilier « environnemental » :

# L'armature écologique du territoire



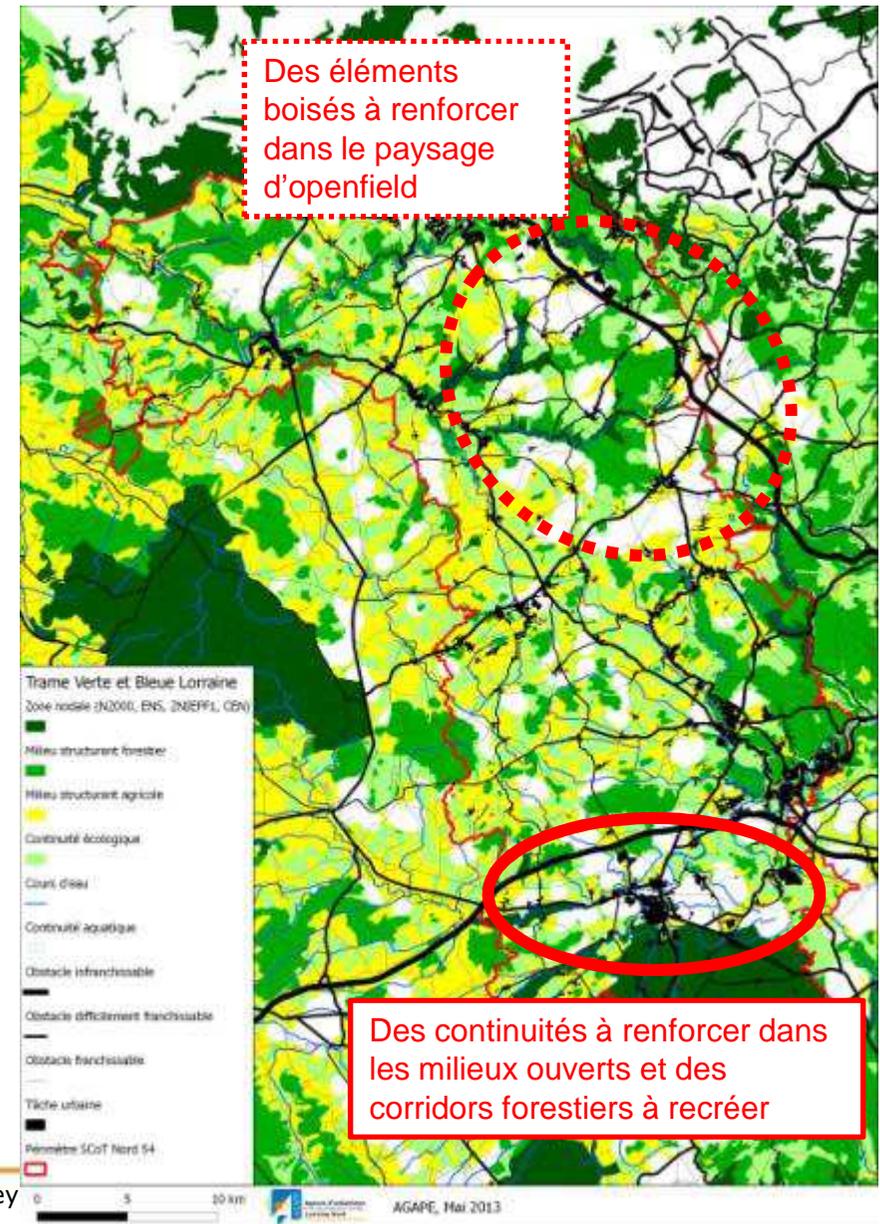
<p><b>Un patrimoine écologique fragile à protéger et valoriser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Trame forestière</li> <li> Trame aquatique</li> <li> Trame des milieux ouverts extensifs</li> <li> Trame thermophile</li> <li> Espace prioritaire à fort enjeu où les continuités écologiques doivent être renforcées et/ou recréées (par des connectivités entre les boisements, des prairies permanentes, des éléments boisés, ...)</li> <li> Réservoir de biodiversité à protéger et à renforcer</li> <li> Espace forestier</li> </ul>	<p><b>Des paysages variés à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Unité paysagère reflétant des particularités en lien avec la trame verte et bleue</li> <li> Paysage de grande qualité sur lequel s'appuyer en termes d'image et d'activité touristique</li> </ul>
--	---

# Les grandes orientations du PADD

## Les choix écologiques et de cadre de vie

### Le patrimoine écologique et les ressources naturelles

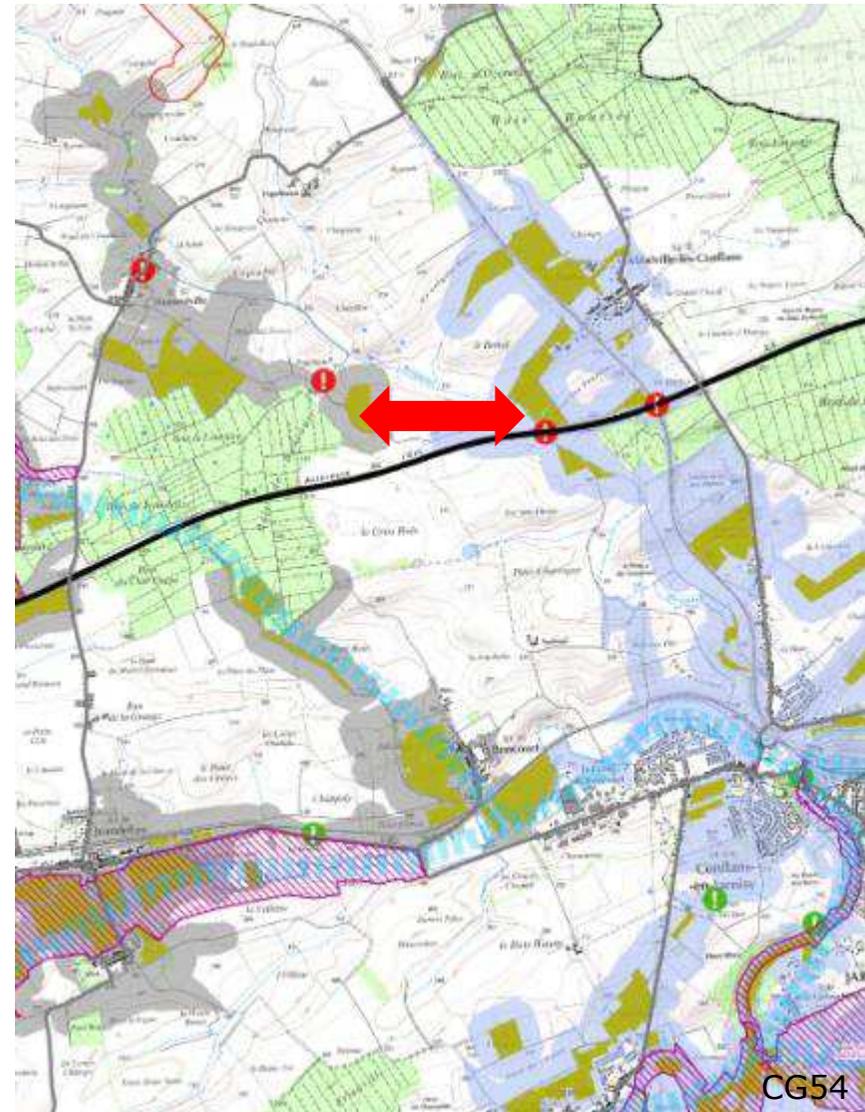
- Révéler le patrimoine naturel commun
  - 2 types d'espaces présentant des discontinuités
    - Un paysage d'openfield
    - Un paysage urbain



## Les grandes orientations du PADD Les choix écologiques et de cadre de vie

### Le patrimoine écologique et les ressources naturelles

- **Révéler le patrimoine naturel commun**
  - **2 types d'espaces présentant des discontinuités**
    - Un paysage d'openfield
    - Un paysage urbain
  - **Exemple de création de continuité écologique dans les milieux agricoles ouverts**
- **Préserver ce patrimoine**





**SCoT Nord 54**  
Syndicat mixte

**Schéma de Cohérence Territoriale  
Nord Meurthe-et-mosellan**

**[www.scotnord54.org](http://www.scotnord54.org)**